

CONDITIONS DE GARANTIE CORTAG EUROPE

Mise à jour le 03/02/2025

Tous les produits fabriqués et commercialisés par CORTAG EUROPE sont examinés, testés et soumis à un contrôle qualité rigoureux, conformément aux normes légales et à celles établies par CORTAG EUROPE.

Par conséquent, CORTAG EUROPE peut offrir une garantie sur TOUS ses produits. Cette garantie ne limite ni n'annule les droits de l'acheteur en matière de responsabilité découlant des vices cachés des produits vendus.

OBJET DE LA GARANTIE

Tous les produits fabriqués et commercialisés par CORTAG EUROPE sont couverts par cette garantie.

DURÉE DE GARANTIE

La période de garantie commerciale est de TROIS (3) ans pour tous les produits CORTAG commercialisés par CORTAG EUROPE, à compter de la date d'achat.

EXTENSION DE GARANTIE

Pour les produits des gammes INFINITY, ZAPP, ZAPP FIT, ZAPP TITAN, ZAPP G2, MEGA, PRIME, MP, NEW MASTER, SUPER, PEC, PRACTIC, TOP, mélangeurs EHM et appareils de mesure laser EX, la période de garantie est étendue à (3+3) 6 ans, comme indiqué dans le catalogue et/ou l'emballage, pour les produits dont l'achat a été enregistré en ligne sur <https://cortag.com/es/>, dans les TRENTA (30) jours suivant la date d'achat et approuvé par l'usine.

RÉGIME DE GARANTIE

La garantie couvre la réparation ou le remplacement, gratuitement et dans un délai raisonnable, des défauts de matériaux, de fabrication ou de conception du produit, constatés pendant la période de garantie définie.

La période de garantie commence à la date de vente du produit au premier acheteur. La date indiquée sur le ticket de caisse original sera prise en compte.

L'enregistrement s'effectue uniquement en ligne, dans la section « Enregistrement de la garantie » du site web <https://cortag.com/en>.

Le formulaire d'enregistrement en ligne, à imprimer immédiatement, ou le ticket de caisse original indiquant la date d'achat servira de preuve d'achat. L'enregistrement n'est possible que si l'acheteur accepte la conservation des données saisies.

La réparation ou le remplacement des produits défectueux ne sera effectué que si CORTAG EUROPE reconnaît le défaut comme couvert par la garantie.

CORTAG EUROPE peut, à sa discrétion, réparer ou remplacer le produit défectueux par un modèle actuel ou ultérieur. Tout outil ou pièce remplacé deviendra la propriété de CORTAG EUROPE. Les réparations et les pièces de rechange bénéficieront d'une garantie de SIX MOIS à compter de la date de réparation.

Les réclamations au titre de cette garantie ne peuvent être soumises que pendant la période de garantie. Pour ce faire, le produit et le ticket de caisse original, indiquant la date et le nom, doivent

être présentés ou envoyés à CORTAG EUROPE ou à l'un des services d'assistance technique répertoriés sur notre site web <https://cortag.com/es>.

Le recours au service après-vente ne prolonge ni ne renouvelle la période de garantie du produit.

Sont exclus de cette garantie :

- Les défauts apparaissant sur les composants ou les produits eux-mêmes, dus à l'usure causée par l'utilisation ou toute autre usure naturelle. Ces défauts ne peuvent être réclamés que dans les trente (30) jours suivant la date d'achat du produit (date du ticket de caisse).
- Tout produit considéré comme consommable et/ou sujet à l'usure, sauf s'il est entièrement neuf et non utilisé.
- Tout défaut constaté sur les produits résultant du non-respect des instructions d'utilisation et d'utilisation, d'applications non conformes à l'usage prévu, de facteurs environnementaux anormaux, de conditions de fonctionnement inhabituelles, d'une surcharge, ou d'un entretien ou d'un nettoyage incorrect.
- Tout défaut constaté sur les produits résultant de l'utilisation d'accessoires, d'éléments complémentaires ou de pièces détachées autres que des pièces d'origine CORTAG.
- Tout produit ayant été altéré, modifié ou ajouté sans l'autorisation de CORTAG EUROPE.
- Tout produit présenté ou expédié entièrement ou partiellement démonté ne sera pas accepté comme article couvert par la garantie.
- Des irrégularités mineures dans l'état du produit, sans incidence sur sa valeur et son utilisation appropriée.

PORTÉE TERRITORIALE

Cette garantie s'applique à toutes les ventes aux consommateurs finaux effectuées par Cortag Europe.